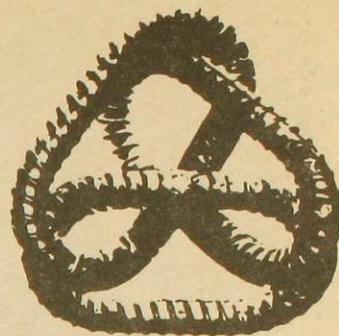


nouvelles CSN

ÉDITION SPÉCIALE



CSN

ÉTÉ 1984

MONT-JOLI

Boulangerie Landreville: une lutte pour des emplois



Même si les employé-e-s de Landreville sont sans emploi, la Boulangerie fondée en 1918 distribue des produits Unipain.

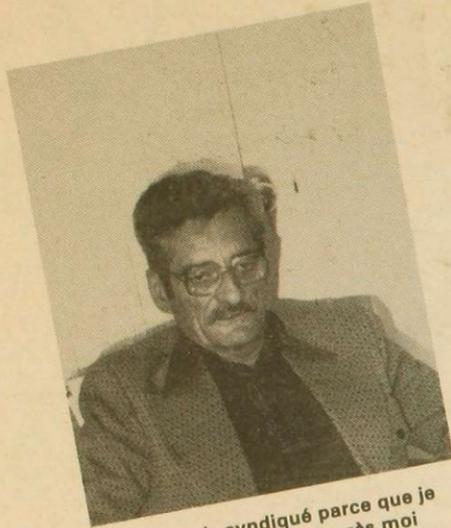
Réunis lors d'une assemblée générale spéciale le mardi, 19 juin, le Conseil central des syndicats nationaux du Bas-St-Laurent (CSN), qui représente plus de 8,000 travailleurs et travailleuses de cette vaste région, a voté en faveur d'une campagne de boycottage des produits Unipain, fabricant de marques de pain telles : Gailuron, Landreville, Rayon de Soleil, Pain St-Laurent, etc.

Les délégué-e-s qui participaient à l'assemblée spéciale du Conseil central (CSN) invitent la population à boycotter les produits Unipain tant et aussi longtemps que le nouveau propriétaire de la Boulangerie Landreville, M. Lucien Paquet, aussi gérant de la Boulangerie Pelletier à Matane, n'aura pas repris les négociations avec les employé-e-s afin d'en arriver à

la réouverture de la boulangerie de Mont-Joli. La Boulangerie Landreville est fermée depuis le 29 mai. Pour le Conseil central du Bas St-Laurent (CSN), il ressort que la Boulangerie Pelletier de Matane est devenue acquéreur de la Boulangerie Landreville avec l'intention de fermer cette entreprise à plus ou moins long terme et ainsi accroître son emprise sur le marché du pain et des pâtisseries. La lutte du Conseil central (CSN) s'inscrit dans la lutte pour conserver les emplois régionaux (le taux de sans-emploi frise le 50%).

POUR LE RETOUR AU TRAVAIL DES 25 TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA BOULANGERIE LANDREVILLE DE MONT-JOLI; BOYCOTTONS LES PRODUITS UNIPAIN!

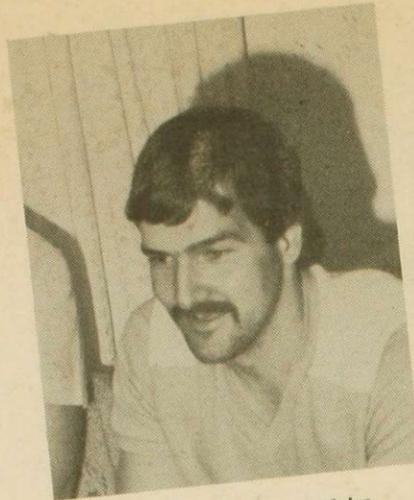
TÉMOIGNAGES



"Je me suis syndiqué parce que je voulais que les autres après moi aient un bon salaire. Je ne voulais pas qu'ils soient comme moi qu'ils aient un salaire de crève faim toute leur vie." Ainsi parle M. Adrien Gamache, boulanger chez Landreville depuis 1940. Entré à la boulangerie à l'âge de 14 ans, M. Gamache a connu les trois générations de Landreville; celle du fondateur, M. Léo Landreville, de son successeur, M. Albert Landreville et de la relève, M. Mario Landreville, et il déclare : "ça fait longtemps qu'on y pensait à se syndiquer. Il y a 7 ans nous avons essayé de nous syndiquer. Nous n'avons pas réussi et l'employeur nous a menacé de nous jeter dehors si on recommençait."

"L'été nous faisons face au même problème que les filles. Tu sais à quelle heure tu rentres à la boulangerie, mais tu ne sais pas à quelle heure tu vas finir."

Michel Lecours, production pains à hot dog et hamburger, 11 ans et demi d'expérience, 6,52 \$ de l'heure.



"On s'est syndiqué pour se faire respecter. Ils ne nous payent pas le temps supplémentaire. Ça fait 7 ans et demi que je travaille là. J'ai commencé à 3,75 \$ de l'heure et aujourd'hui j'ai 5,63 \$ de l'heure. Une fois l'employeur m'a dit : "Marie-toi pas pour avoir une augmentation de salaire, tu ne l'auras pas."

Réginald Drapeau

"Je l'espérais depuis longtemps le syndicat pour qu'on puisse améliorer nos conditions de travail. Les journées n'étaient jamais balancées. On rentrait à 8 heures le matin et on ressortait à 9 heures le soir sans être payé en temps supplémentaire. Nous devions même demander la permission pour aller souper. C'est pour changer nos conditions qu'on s'est syndiqué. L'été 1983, il y a eu une panne d'électricité et les employeurs nous ont obligé à couper le pain à hot dog avec des petits couteaux, à la main, éclairés par des chandelles... C'est pour ça qu'on s'est syndiqué."

Jacynthe Boutin, emballeuse, 3 ans d'ancienneté, 5,50 \$ de l'heure.

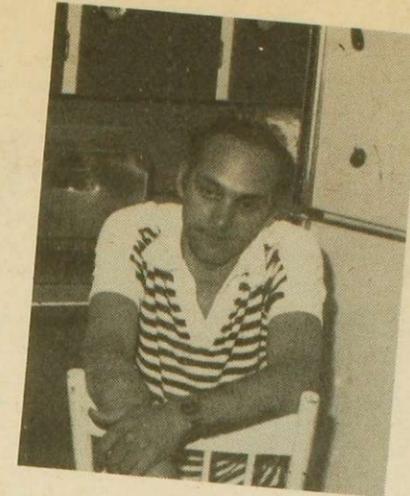


"Je n'aimais pas les heures de travail. On finissait trop tard le soir. On faisait souvent du 8 heures le matin à 8 heures le soir. Les périodes de repas étaient chambardées. Des fois on dînait à 12h30. D'autres fois à 13h30. Et des fois à 11h00. En plus, je me suis syndiquée parce que nous autres les emballeuses nous travaillions dans des mauvaises conditions. Nous travaillions à proximité des toilettes, les odeurs étaient insupportables. Il n'y a pas de fenêtre et de ventilateur. En plus on manque d'espace."

Manon Mongeau, emballeuse, 5 ans d'expérience, 5,05 \$ de l'heure.



Dans l'ordre habituel; Michelle Plourde, Jacynthe Boutin, Réginald Drapeau et Rose-Aimée Picard.

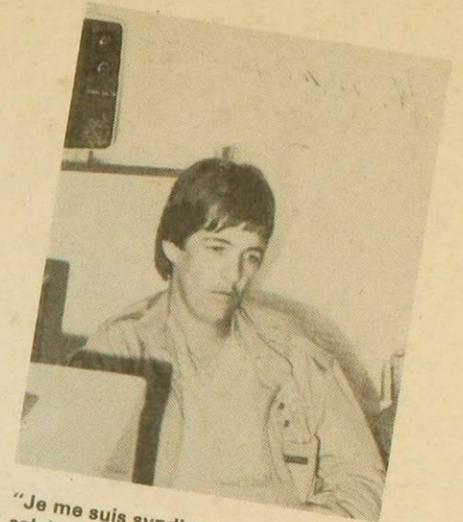


"Nous nous sommes syndiqués pour nous faire respecter et pour mettre fin à toutes les formes d'injustice qui se passent à l'usine. Par exemple, ça fait 16 ans que je travaille à la Boulangerie Landreville et je gagne 7,25 \$ de l'heure. Un nouveau venu à la boulangerie depuis 3 ans a reçu 8,00 \$ de l'heure. C'est un manque de respect des plus anciens."

Gilles Thériault, boulanger

"Quand tu as un appartement à payer et qu'il faut vivre, avec 4,57 \$ de l'heure tu ne vas pas loin, c'est difficile d'arriver. J'avais de la difficulté à rejoindre les deux bouts et j'en ai parlé avec l'employeur. Tout ce qu'il a trouvé à me dire c'est : si tu attends après ça (une augmentation), tu vas attendre longtemps. On s'est aussi syndiqué pour améliorer le climat de travail. Une fois j'avais demandé la permission, 15 jours à l'avance, pour prendre une journée de congé pour pouvoir déménager. L'employeur me l'a accordée. Mais quand je suis revenu à l'ouvrage, il m'a engeulée et il m'a dit t'aurais pu attendre."

Michelle Plourde, emballeuse, 2 ans d'expérience



"Je me suis syndiqué pour avoir un salaire raisonnable. Ce n'est pas avec un salaire de crève faim que je vais arriver dans mes paiements d'automobile. Je me suis aussi syndiqué pour qu'on organise mieux notre ouvrage, que nous autres les employé-e-s on arrête de courir d'un bord et de l'autre. Tu travailles sur une trancheuse et puis subitement l'employeur vient te chercher et tu te retrouves à la réception des marchandises et de la farine."

Mario Houde, emballeur, 7 ans d'expérience, 5,05 \$ de l'heure.

"Pourquoi je me suis syndiqué? À 4,90 \$ de l'heure à te faire crever au four, pas d'air, c'est dur. Je travaillais de 6 heures le matin à 4 ou 5 heures le soir, 46 heures par semaine, pas de salaire en temps supplémentaire. C'est pour ça que je me suis syndiqué. Je voulais aussi un syndicat pour améliorer nos conditions. Dans mon cas je travaillais souvent seul au four l'après-midi, on crevait et il n'y avait pas de ventilateur."

Mario Gasse, fournier, 2 ans et demi d'expérience

LE FILM DES ÉVÉNEMENTS

Après plusieurs années de salaires dérisoires (une moyenne salariale de 4,50 \$ de l'heure) et de conditions de travail pénibles (journée de travail de 10-12 heures, périodes de repas reportées, déplacées constamment, ventilation inexistante), les employé-e-s de la Boulangerie Landreville ont adhéré dans une proportion de 96% à un Syndicat C.S.N. le 20 février 1984.

L'employeur a été informé du dépôt de la requête en accréditation syndicale le 2 mars. À compter du 3 mars les événements se bousculent. La direction de la boulangerie de Mont-Joli convoque les employé-e-s à une réunion le 3 mars. Lors de cette rencontre on fait miroiter aux employé-e-s de minces avantages : augmentation salariale de 5%, 0,50 \$ de l'heure de plus à ceux et celles qui le mériteraient, une cafetière et un four micro-ondes dans l'entreprise. Les employé-e-s ne tombent pas dans le panneau et, au grand désarroi des propriétaires de la boulangerie, ils ne reconceront pas à leur Syndicat CSN.

Dans la même journée, le 3 mars, la direction de Landreville téléphonera au Conseil central du Bas-St-Laurent (CSN) et déclare que jamais un syndicat CSN ne réussira à s'implanter à la boulangerie. Ensuite les patrons passent à l'action et modifient les conditions de travail des employé-e-s : fardeau de tâche pour les uns, diminution des heures travaillées pour les autres, changement de pâte, on apostrophe certains employé-e-s, on menace de vendre l'entreprise, etc.

LA FERMETURE

Au début de mai les représentant-e-s des employé-e-s rencontrèrent le gérant de la Boulangerie Pelletier de Matane, M. Lucien Paquet, et le procureur de la Compagnie Gailuron, M. Fernand Guérette. Ils annonceront aux employé-e-s qu'ils étaient les nouveaux propriétaires de la Boulangerie Landreville et que la fermeture prévue pour l'automne se fera en 2 étapes : 1- fermeture de la vente au comptoir; 2- fermeture des départements de pâtisserie, de pains à hot dog et à hamburger, et de l'emballage.

DÉBRAYAGE

Le 28 mai dernier, les travailleurs et les travailleuses de la Boulangerie Landreville ont effectué un débrayage spontané afin de protester contre la fermeture de leur entreprise et aussi signifier à leur nouvel employeur qu'ils ne voulaient pas négocier un contrat (à rabais) dans l'hypothèse d'une fermeture. La réponse de la nouvelle administration ne tarda pas à venir : M. Lucien Paquet a annoncé la fermeture effective à compter du 29 mai, le lendemain, jetant ainsi sur le pavé des boulangers de 40 ans d'expérience, d'autres de 16-20 ans, des emballeuses de 5 ans d'ancienneté, ainsi de suite. En tout, plus de 25 employé-e-s.

Quant aux employé-e-s ils (elles) ont décidé d'engager la lutte pour la réouverture.

la Boulangerie Landreville songeait sérieusement à déménager dans le parc industriel de Mont-Joli; la Boulangerie Landreville devait aussi acheter la Pâtisserie Lacasse de Rimouski.

LA LISTE **NOIRE**
DES PRODUITS
À BOYCOTTER

Gailuron
Rayon de Soleil
Landreville
G.P.
Durivage
COOP
St-Laurent
Bonus
Pain de la Moisson
Métro-Richelieu
Grad
Servi-Mart
Tous les produits Unipain

LA LISTE DES
PRODUITS
À ACHETER

Butternut

Abeille Doré

La Maison Cousin

Boulangerie Lévesque

Boulangerie Gosselin

Pains Steinberg

Boulangerie Blé d'Or

Boulangerie Gagnon

Le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Boulangerie Landreville (CSN) invitent les syndicats d'hôpitaux, d'écoles, d'entreprises à exercer des pressions auprès de leurs employeurs pour ne plus acheter des produits Unipain tant et aussi longtemps que la Boulangerie Landreville ne sera pas rouverte. Toute la population est invitée à faire pression sur leurs épiciers afin que ceux-ci se procurent d'autres pains et pâtisseries que les produits Unipain.